

## REPRISE D'ENROBES SUR PLATEAUX SURELEVES RUE DE VALENCIENNES

Le Maire de Zuydcoote,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

**VU** le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

**VU** la demande présentée par Monsieur Olivier PRUVOST, représentant la Société COLAS NORD EST, pour la reprise des enrobés sur les plateaux surélevés, de la rue de Valenciennes,

**Considérant**, qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de réguler la circulation comme suit :

Du 10 au 21 septembre 2018, la circulation sera interrompue rue de Valenciennes, lors de l'intervention des ouvriers de chantier.

**Article 2** : L'entreprise COLAS NORD EST sera en charge du signalement du chantier. Les déviations seront mises en place, afin de faciliter la circulation des riverains.

**Article 3** : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
- Société COLAS NORD EST
- Communauté Urbaine de Dunkerque

La Gendarmerie de Ghyvelde, la Société COLAS NORD EST et le Maire de Zuydcoote sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Zuydcoote, le 05 septembre 2018

Le Maire,



Florence VANHILLE